

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 3 juillet 2012, à 19h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur une demande d'autorisation pour l'exercice de l'usage conditionnel suivant :

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'occupation du sous-sol du bâtiment situé au 3250, boulevard Saint-Joseph Est, à des fins de « bureau », le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande

Donné à Montréal, ce 12 juin 2012

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut